



La Mairie vous informe

Fibre :

Les 16 et 17 juillet : risque de fortes perturbations de la fibre internet.



Nettoyage du Cimetière :

Nous recherchons des bénévoles pour les Journées de nettoyage au cimetière.

Rendez-vous les 18 et 25 juillet et le 1^{er} et 8 août de 9h à 17h

Un repas partagé réalisé le midi.



Travaux :

Tout travaux de ravalement est soumis à autorisation de la mairie.
Avant tout projet, renseignez-vous.



Horaires de tonte :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;

le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

Les engins à moteur **sont tolérés** les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. (Arrêté Préfectoral du 15.11.1999).



Voirie

Nous vous rappelons que vous devez entretenir le trottoir devant votre propriété ainsi que vos haies le long des rues et des chemins, sous peine d'une amende de 80 € (CGCT art L 2212-2 ; Code de la voirie routière L 114-1 et suivants. Art R. 116-2. ; CGCT art 2212-2-2 et Délibération du Conseil Municipal n° 59/2015).

Rappel : La rue Gardine et la rue de Noé sont en sens unique.

Attention : 🚗 La rue du Bout des jardins et la rue du puits sont limitées à 30 km/h

Inscription au Centre de Loisirs :

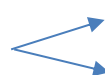
les inscriptions pour les grandes vacances sont ouvertes : N'oubliez d'inscrire votre enfant rapidement.

places limitées

Tarif de la cantine :

Que cache un ticket de cantine ?

Le ticket de 5,50 €



Achat de nourriture : 2,61 €

Frais de fonctionnement, frais de personnels (5 personnes), frais de garde... : 2,89 €